

**TCHAD : DE L'INSTABILITÉ À LA TERRE D'ACCUEIL.
ENTRE EXIGENCE HUMANITAIRE ET DÉFI SÉCURITAIRE DE LA GUERRE
ASYMÉTRIQUE**

Abdoulaye ABAKAR KASSAMBARA

Université de N'Djamena, Tchad

abdoulayeka@hotmail.fr

&

Goni OUSMAN ABAKAR¹

Université de N'Djamena, Tchad

goniousman@yahoo.fr

&

Mahamat MEY MAHAMAT

Université de N'Djamena, Tchad

mahamatm2008@yahoo.fr

Résumé : L'afflux des demandeurs d'asile au Tchad au cours de ces deux dernières décennies, a révélé des carences structurelles et législatives dans l'accueil et la gestion des réfugiés. Cet article tente de saisir les conditions d'accueil des réfugiés, dans le contexte à la fois de la guerre civile et guerre contre l'extrémisme violent. Si l'afflux des réfugiés, a capté l'attention de communauté de tout bord au fort moment de la crise, les travaux scientifiques proprement dit, restent peu fournis mais aussi discontinus. Dans cette optique, l'analyse du fonds documentaire des organisations humanitaires, des articles de presse et les enquêtes de terrain, nous a permis de mieux comprendre la nouvelle politique d'accueil des réfugiés. Il en résulte donc une différence de traitement, entre ce qu'on peut appeler désormais « réfugiés de la guerre civile » et « réfugiés de la guerre asymétrique ». Les premiers, continuent à bénéficier de différents programmes tendant à l'insérer dans le tissu socio-économique local. Tandis que les second sont refoulés de la zone urbaine et confinés dans des camps de réfugiés militarisés aux confins du lac Tchad. L'établissement d'un « centre de tri » pour des personnes fuyant l'extrémisme violent, réduirait d'une part, le risque des infiltrations terroristes, et déboucherait d'autre part, à la conciliation entre droit d'asile et impératif sécuritaire du pays d'accueil.

Mots-clés : Réfugié, terroriste, statut, accueil, cohabitation

**CHAD: FROM INSTABILITY TO A HOST COUNTRY.
BETWEEN HUMANITARIAN REQUIREMENTS AND THE SECURITY
CHALLENGE OF ASYMMETRIC WARFARE**

Abstract : The influx of asylum seekers in Chad over the past two decades has revealed structural and legislative shortcomings in the reception and management of refugees. This article attempts to capture the reception conditions of refugees, in the context of both the civil war and the war against violent extremism. If the influx of refugees captured the attention of all sides at the height of the

¹ Chercheur associé à l'Arche Strasbourg-France

crisis. However, the scientific work itself remains sparse but also discontinuous. In this perspective, the analysis of the documentary fund of humanitarian organizations, press articles and field surveys, allowed us to better understand the new policy of welcoming refugees. This therefore results in a difference in treatment between what can now be called "civil war refugees" and "asymmetric war refugees". The former continue to benefit from various programs aimed at integrating it into the local socio-economic fabric. While the second are driven back from the urban area and confined to militarized refugee camps on the borders of Lake Chad. The establishment of a "sorting centre" for people fleeing violent extremism would, on the one hand, reduce the risk of terrorist infiltration, and on the other hand, lead to the reconciliation between the right of asylum and the security imperative. of the host country.

Keywords: Refugee, terrorist, status, reception, cohabitation

Introduction

Le Tchad devient une terre de refuge pour certaines populations de pays voisins en conflits armés depuis ces deux dernières décennies, et ce malgré son instabilité récurrente. Cet afflux de réfugiés constitue un défi à la fois humanitaire et sécuritaire multiforme, surtout, avec l'implication directe du Tchad dans la lutte contre l'extrémisme violent. Si la difficulté d'accueil des réfugiés de la guerre civile (Soudan et Centrafrique) se manifestait souvent en termes structurels, institutionnel et, par l'entremêlement des populations, communautaires, celle de la guerre asymétrique (Nigéria) se pose sous angle sécuritaire, rendant la conciliation entre le devoir d'accueil et les impératifs sécuritaires extrêmement difficile. Les infiltrations des éléments de Boko Haram au sein des réfugiés nigériens, avaient suscité de la méfiance et de la suspicion à leur égard. La crainte donc d'une déstabilisation du pays par ce groupe terroriste tourne à l'obsession sécuritaire. En effet, la menace diffuse et imprévisible de cette nouvelle guerre, aggrave l'instabilité au Tchad, qui est confronté d'ailleurs, aux incursions répétées de groupes armés politico-militaires. Il est à cet effet, cité en exemple de la déliquescence des Etats africains.

C'est dans ce climat d'instabilité périodique que le pays s'est hissé au rang des pays accueillant le plus de réfugiés au monde par rapport au nombre de sa population. Mais, l'enlisement sans perspective des réfugiés dans des camps, le poids socio-économique de l'accueil et l'arrivée de réfugiés de la guerre asymétrique, constituent le fond du défi de la présence massive des réfugiés au Tchad. Pourtant, ces éléments sont peu étudiés en dépit de leur importance. Toutefois, l'afflux de réfugiés soudanais, centrafricains et nigériens au Tchad au cours des deux dernières décennies a enclenché spontanément d'énormes élans de solidarité de la population hôte, du gouvernement mais aussi de la communauté internationale. Les médias, tout en entretenant la sensation au moment de l'afflux, diffusent des informations importantes sur la condition dramatique de ces réfugiés. Mais, au fur et à mesure que ceux-ci, s'enlisent dans des camps ou dans des sites d'accueil, l'emballement médiatique et l'émotion

populaire à leur égard s'estompent et les réfugiés tombent dans l'oubli. L'Etat et quelques-uns de ses partenaires humanitaires nationaux et internationaux, se trouvent souvent bien seuls pour susciter l'urgence humanitaire en faveur de ces réfugiés de longue durée à travers des rapports mensuels, trimestriels et annuels sur les conditions de vie de réfugiés dans leurs différents lieux d'hébergement. Cette masse d'information doublée par celles des médias, constitue des sources primaires importantes pour les chercheurs de tous bords.

Mais, l'abondance des sources sur cette question de réfugiés au Tchad, ne semble pas aiguïser la curiosité des chercheurs car la littérature autour du sort de réfugié, de leur rapport avec la population hôte ainsi que le poids de leur accueil sur le pays, sont peu ou pas étudiés. La littérature sur les conflits armés à l'origine de flux des réfugiés au Tchad est assez abondante. Elle ne cesse d'ailleurs de capter l'attention des chercheurs de tous bords. Mais le sort des réfugiés dans la plupart de ces études, n'est évoqué qu'à titre d'exemple ou bien en termes vagues.

Toutefois, l'inventaire de travaux scientifiques sur les problématiques de réfugiés au Tchad, fait ressortir quelques rares études d'ordre catégoriel. Après l'intéressant travail de Marc André Lagrange (2006) et de celui de Johanne Favre (2007), la recherche scientifique proprement dite sur cette question a semblé figée. Le premier a mis en exergue, la difficulté de cohabitation entre les réfugiés du Darfour et la population hôte de l'Est du Tchad, tandis que le second analyse le bilan mitigé de la sécurisation militaire des réfugiés et déplacés dans l'Est et le Sud du Tchad par une force multinationale comprenant une mission des Nations Unies (la MINURCAT) et une force militaire européenne (l'EUFOR Tchad/RCA). Il a fallu attendre le mémoire de master de Djimadoumgué Tamdjim (2019) sur l'insertion des réfugiés centrafricains dans la région de Goré au Sud du Tchad ainsi que notre travail sur la confusion identitaire des retournés centrafricains au Tchad (Abakar Kassambara A., 2021) pour assister à une relance de la recherche sur le sort des réfugiés au Tchad.

Etant donné l'éloignement relatif dans le temps de deux premières études, qui sont liées au fort moment d'afflux de réfugiés soudanais à l'Est du Tchad et au Nord de la RCA, notre étude doit revisiter la difficulté de la cohabitation, entre la population hôte et les réfugiés à travers l'enlèvement de ces derniers dans des camps et l'absence de mécanismes tant structurels qu'institutionnels pour un accueil de longue durée. Elle tente de déterminer l'évolution de la perception populaire à l'égard de la figure des réfugiés par rapport à la nature du conflit et à la volatilité du climat sécuritaire au Tchad. Cette démarche à la fois démonstrative et comparative met en exergue la complexité de gestion de cette présence massive de réfugiés et l'irruption de réfugiés de la guerre asymétrique avec son probable cortège d'infiltration terroriste de Boko Haram dans un pays, où les cycles de conflits, sont d'ailleurs périodiques et récurrents.

Il nous a apparu intéressant d'analyser les différentes politiques des gouvernements et de leurs partenaires humanitaires en matière d'accueil et d'intégration des réfugiés durant ces deux dernières décennies. En ce sens, l'Etat tchadien et la communauté humanitaire tentent de renforcer la cohabitation à travers

des initiatives ou de nouveaux concepts tendant à faciliter l'intégration effective des réfugiés soudanais et centrafricains dans leur environnement d'accueil. Mais, l'absence de mécanisme d'accueil pour les réfugiés de la guerre asymétrique avait abouti à des stigmatisations souvent globalisantes et sans aucune nuance. C'est à ce titre que les réfugiés nigériens au Tchad se voient associés à leurs tortionnaires surtout, après la multiplication des attaques terroristes de Boko Haram dans le pays. Dès lors, les réfugiés nigériens sont considérés par une certaine perception populaire et sécuritaire comme la cinquième colonne de Boko Haram.

Il en résulte donc une catégorisation des réfugiés, qui crée de facto une différence de traitement en fonction de la nature du conflit. De sorte que le droit d'asile et de protection se trouve ainsi remis en cause pour la population chassée par le terrorisme. Dans cette dualité de traitement entre « réfugiés de la guerre civile » et « réfugiés de la guerre asymétrique », comment améliorer à la fois, le mécanisme d'accueil des réfugiés de longue durée, et concilier les impératifs sécuritaires avec le droit d'asile pour les réfugiés de l'extrémisme violent ? C'est à partir donc d'ouvrages généraux, de travaux scientifiques, de rapports des organismes humanitaires, de sources médiatiques et de faits vécus que cette étude tente de répondre à ce questionnement. Elle aborde en premier lieu, les cycles d'instabilité au Tchad et dans les pays voisins. En second lieu, l'étude évoque l'arrivée massive des réfugiés ainsi que leurs rapports avec la communauté hôte. Et enfin, elle analyse la politique d'accueil et de gestion de ces flux des réfugiés. On peut ainsi appréhender le poids de l'afflux des réfugiés au Tchad dans toute sa dimension humanitaire et sécuritaire.

1. Afflux des réfugiés dans des contextes d'instabilité

1.1. Pays de guerre et d'exode

Dès les premières années de l'indépendance, le Tchad bascule dans la violence politique. En effet, l'instauration en janvier 1962 du parti unique par le premier président François Tombalbaye et de sa politique autoritaire avaient précipité le pays dans la violence politique. Pourtant, cette nouvelle politique de la concentration du pouvoir était en vogue dans le continent africain car elle est censée cimenter l'union nationale dans les pays africains (Mbainissem D., 2006). Mais, le climat politique au Tchad s'exacerbe sur fond de la rivalité communautaire et régionaliste, qui aboutit à l'apparition de la rébellion armée. C'est ainsi qu'au cours de congrès à Nyala au Soudan du 19 au 22 juin 1966, fut créé le Front de Libération Nationale du Tchad FROLINAT (Bouquet, C., 1982 : 129). Dès lors, le pays vit au rythme de la violence politique, qui débouche sur un conflit armé long et meurtrier. En effet, les opérations de guérilla et des représailles de l'armée, ont provoqué à l'époque la fuite des dizaines de milliers d'habitants du nord et de l'est vers la Libye et le Soudan. En décembre 1966,

le chef traditionnel des Toubous², le *Derdé*, dut s'exiler en Libye avec un millier de ses partisans (Bouquet C., 1982 : 134).

La violence politique a atteint son paroxysme lorsqu'entre 1979 et 1982, le Tchad sombra dans une guerre civile à connotation communautaire et régionaliste. A ce moment, le pays était au bord de la balkanisation. C'est ainsi que pendant la guerre de neuf mois à N'Djamena de 1979, la quasi-totalité de la population a pris la route de l'exil vers le Cameroun, surtout dans la ville frontalière de Kousseri, qui avait accueilli plus 100 000 réfugiés tchadiens (UNHCR. 2006). A signaler que le nord du Nigeria, avait été aussi une terre de refuge pour des dizaines de milliers de Tchadiens, essentiellement dans la ville de Maïdouguri. On note cependant, un mouvement de déplacement interne de la population à cause de la violence intercommunautaire, qui a éclaté dans la foulée de ce conflit donnant lieu à des replis de population dans leur région d'origine. A ce sujet, entre 70 et 80 mille sudistes avaient été contraints à regagner leurs régions d'origine (Lanne B., 1981 : 77).

Après la victoire d'Hissène Habré en juin 1982, le conflit inter-tchadien s'internationalise car les belligérants se font adouber par des puissances étrangères. Les années 1980 sont marquées par des guerres civiles, par un conflit ouvert avec la Libye ainsi que par un régime autoritaire.

Cette victoire n'était que le prélude à de nouvelles divisions et interférences étrangères (Libye, États-Unis, France, Soudan). L'arrivée au pouvoir de son ancien adjoint, Hissène Habré (Gorane), en 1982, était le fruit d'une alliance régionale et internationale contre une Libye expansionniste. Son régime, par sa brutalité, allait se maintenir jusqu'en décembre 1990 grâce à ses soutiens occidentaux et son nationalisme viscéral face aux revendications libyennes (Crisis Group, N°111, 2006).

Le régime de H. Habré a eu recours à des répressions massives contre ses opposants en instaurant un système de terreur (Seroussi Julien, 2006). Cependant, à la fin des années 1980, le pays semble renouer avec la stabilité et amorcer le retour des réfugiés civils et des opposants politiques et militaires tels que Cheik Ibini Oumar et le général Kamougué. Le renversement du régime de H. Habré en décembre 1990 par les troupes d'Idriss Deby après plusieurs mois de répression et de combats, avait entraîné un déplacement massif de la population ainsi que leur fuite vers les pays voisins. Malgré la réinstauration du multipartisme, le pays peine à briser les cycles de la violence politique. En effet, le climat politique du Tchad entre 1990 et 2008 est certes rythmé par des élections mais aussi ponctué par les multiples raids de groupes politico-militaires. C'est ainsi que les groupes rebelles sont arrivés à deux reprises dans la ville de N'Djamena en février 2006 et avril 2008. Durant la seconde attaque, la plupart des habitants de N'Djamena se sont déplacés dans des villages aux alentours et quelque 50 000 parmi eux ont trouvé refuge dans la ville camerounaise de Kousseri (Amnesty International, 2008).

² Groupes ethniques habitant le Sahara, à cheval entre le Tchad, le Niger et la Libye

Depuis cette dernière attaque, le pays semble retrouver une certaine stabilité mais le spectre d'un nouvel exode ou déplacement hante la population à cause de l'incertitude politique car les groupes armés politico-militaires infestent les frontières Tchado-soudanaises et Libyennes. A ce sujet, l'incursion des éléments d'un groupe armé au début février 2019, à partir de la Libye, allait aboutir à un coup d'État n'eût été l'intervention de l'armée française (*Le Monde Afrique*, 13 février 2019). Cet événement témoigne à la fois de la fragilité de la paix civile au Tchad et de la persistance de la logique de la prise de pouvoir par la force. En dépit de la volatilité de la situation sécuritaire, le Tchad devient ces dernières années, une terre d'accueil pour des centaines de milliers des réfugiés du pays voisin. Ces pays basculent à leur tour dans la violence politique et dans la guerre civile interminable. On assiste dès lors, à la décomposition de certains pays africains, qui deviennent ce que Lat Soucabé Mbow (2007 :88-92) appelle les *États défailants* ne contrôlant que la capitale, où la violence des luttes pour le pouvoir engendre des flots des réfugiés.

C'est ainsi que la région du Darfour, dans l'ouest du pays, se rebelle en 2003 et s'ensuit une guerre civile meurtrière et dramatique. Le drame engendré par ce conflit avait été présenté par certains médias et par des organismes humanitaires comme « génocide et épuration ethnique », qui aurait fait entre 180 000 et 400 000 morts (Jérôme Lacroix Leclair et Pierre Pahlavi 2012). Ce cycle de l'instabilité gagne aussi la République Centrafricaine (RCA), qui sombre dans la violence politique profonde et des conflits armés interminables. Ceux-ci atteignent son paroxysme en mars 2013. En effet, le pays a basculé dans une guerre civile totale à connotation religieuse d'une ampleur inédite, entraînant un exode massif de la population centrafricaine vers les pays voisins. A ce sujet, le Tchad a accueilli à la fois, des réfugiés centrafricains mais aussi des ressortissants tchadiens, installés en RCA depuis des lustres dont le nombre est estimé à 300 000 avant la guerre intercommunautaire de décembre 2013 (OCHA, 2014).

Ce cycle de violence gagne aussi le nord du Nigeria mais dans un autre registre transcendant la guerre civile habituelle en Afrique. Il s'inscrit d'ailleurs, dans un vaste phénomène du temps incarné par le « djihadisme international », qui use de la violence extrême pour instaurer un Etat théocratique. La secte Boko Haram a emprunté cette logique et se heurte violemment avec l'Etat nigérian. En effet, la répression féroce menée par les autorités nigérianes en 2009, a fait plus de 1000 morts parmi les adeptes ainsi que le chef spirituel de la secte Boko Haram, Mahamat Yusuf (Higazi A., 2013). La secte bascule ainsi dans la clandestinité et mène une guérilla urbaine et rurale d'une violence inouïe entraînant un embrasement de la région septentrionale du pays. En effet, une étude menée en février 2015 fait ressortir qu'entre 2009 et 2013, Boko Haram arrive en troisième position des groupes terroristes opérant dans le monde entier avec 801 attaques vérifiées contre 2 328 pour les talibans en Afghanistan (Kadje, D., 2016).

Dans la foulée du printemps arabe, la Libye vit depuis février 2011 au rythme de la guerre civile et devient une source de déstabilisation de l'Afrique subsaharienne. La dislocation de l'Etat libyen a facilité le trafic d'armes dans toute la région saharienne

et la Libye devient un entrepôt d'armes à ciel ouvert dans lequel s'approvisionnent des groupes armés politico-militaires tels que les groupes djihadistes agissant dans la zone saharienne :

En 2011, la révolution libyenne redéfinit les règles du jeu. Chefs de milices et trafiquants se servent alors dans les stocks de l'ancien régime, et alimentent à la fois les conflits intra-libyens et régionaux. La ville de Sebha, dans le Fezzan, se transforme bientôt en hub régional du trafic d'armes du fait de sa proximité avec plusieurs entrepôts. (Jeune Afrique, 2011). Ce climat d'instabilité de nature diffuse et souvent inédite, a entraîné une arrivée massive de réfugiés et de ressortissants tchadiens dans le pays.

1.2. Flux des réfugiés et risque de saturation

Les conflits simultanés et persistants dans les pays voisins débordant à l'intérieur du Tchad, ont provoqué un afflux massif et incessant de réfugiés, de retournés ainsi que de déplacés internes sur le sol tchadien. En effet, le décompte du HCR en date du 20 juin 2018 révèle que le Tchad a accueilli sur plusieurs années un total de 619 440 personnes. Celles-ci, de nationalités différentes, sont placées sous mandat du HCR, dont 450 940 réfugiés et demandeurs d'asile. Il s'agit plus précisément de 331 450 Soudanais, 107 995 Centrafricains, 10 259 Nigériens et 1 236 autres réfugiés de diverses nationalités, soit plus de 3% de la population tchadienne (UNHCR, 2018).

Dans le nombre global pris en charge par le HCR, on dénombre aussi plus de 159 000 déplacés internes. En effet, la persistance de la guerre civile a pour conséquence, l'installation durable et prolongée des réfugiés dans le pays d'accueil. A ce sujet, en décembre 2019, le Tchad compte 451 398 réfugiés et demandeurs d'asile sur son territoire (UNHCR, 2018). On note une baisse de 9% du nombre de réfugiés par rapport à l'estimation de 2013. Dans ces chiffres, les réfugiés soudanais installés dans 12 camps à l'est, sont les plus nombreux avec un taux de 72% de la population réfugiée au Tchad. Tandis que, les réfugiés centrafricains installés dans le sud, ne comptent que pour 22% et les autres nationalités représentent 6%. A ce rythme, il faudrait 50 ans pour un retour définitif de ces réfugiés dans leur pays d'origine. On assiste donc à une installation durable et prolongée de réfugiés au Tchad. En outre, le pays a dû faire face au retour massif de ses ressortissants de la RCA dont la plupart étaient installés en Centrafrique depuis plusieurs générations. La plupart d'entre-deux n'ont aucune attache avec le Tchad. Ils sont désignés sous vocable de « retournés de la RCA » dont le nombre s'élève à plus de 100 000 personnes en mars 2016 (Estelle Madjilem, 2016).

Dans un récent document de l'ONU, le nombre des réfugiés et des déplacés ne cesse d'augmenter. En effet, à la fin de 2020, le Tchad compte 917 535 personnes déplacées dont quelque 500 000 réfugiés et 350 000 déplacés internes, et 100 000 Tchadiens de la RCA et de la région du Lac (ONU Info, 2020). Il en ressort ainsi une

hausse de nombre des réfugiés à hauteur de 10% par rapport aux chiffres avancés par le HCR en décembre 2018. Il est malaisé de déterminer avec exactitude le nombre des réfugiés, des déplacés ainsi que des retournés. En effet, les sources humanitaires donnent des chiffres contradictoires souvent assez déconcertants. Cela peut toutefois, s'expliquer par le flot incessant des réfugiés, par l'inscription de membres de communautés hôtes comme réfugiés, afin de bénéficier de la prise en charge, et par la désertion des camps par les réfugiés. Il découle de ces cas de figure, soit un accroissement du nombre des réfugiés, soit une baisse de leur nombre. Toutefois, le Tchad se trouve parmi les pays qui, accueillent le plus de réfugiés au monde. Les sources humanitaires le placent au quatrième rang mondial, en ce qui concerne l'hébergement des réfugiés, par rapport au nombre d'habitants. Il est classé même premier ou deuxième Etat africain en termes d'accueil des réfugiés avec (28 pour 1 000) après l'Ouganda (32 pour 1000). La France, à titre de comparaison, compte cinq réfugiés pour 1 000 habitants. Pour un PIB 250 fois supérieur (Macé, M., 2020).

Le pays frise ainsi la saturation provoquant parfois des incidents entre la population hôte et les réfugiés de la guerre civile. Tandis que les réfugiés de la guerre asymétrique, sont craints et stigmatisés par la population et du fait des attaques terroristes de Boko haram.

2. Catégorisation des réfugiés en fonction de la nature du conflit

2.1. *Réfugiés de la guerre civile : Entre incident et cohabitation*

La nature du conflit semble influencer l'attitude de gouvernement du Tchad, en matière d'accueil des réfugiés. En effet, sa politique vis-à-vis des réfugiés de la guerre civile, est axée sur l'inclusion des réfugiés dans la communauté locale ainsi que leur insertion socio-économique dans le pays. Cette approche s'applique aux réfugiés du Soudan et de la RCA. Les premiers ont été accueillis à l'est depuis février 2003, sur le long des frontières tchado-soudanaises, dans douze camps de réfugiés. Tandis que les seconds ont été installés depuis décembre 2013 et début 2014 dans six camps et dix-sept villages hôtes dans le Sud et à l'intérieur du pays. En effet, la population centrafricaine se réfugie au Tchad dans les différents épisodes d'instabilités en RCA, surtout, entre 2003 et 2005 (Diallo Issagha, 2020). Ces réfugiés semblent toujours susciter de la sympathie de la communauté hôte, malgré quelques incidents sur des points d'eau et des pâturages, surtout, avec les éleveurs peuls (Célian Macé 2018). Il ne s'agirait là que d'une des manifestations de l'éternel conflit éleveur-cultivateur et cela ne témoignerait pas d'un véritable problème de cohabitation avec les réfugiés.

En dépit donc de ces incidents, certains réfugiés parviennent à s'intégrer socialement et économiquement dans leur environnement d'accueil. A titre d'exemple, les réfugiés du site de Gaoui près de N'Djamena, ont installé un *siégai* (petit marché) à l'entrée du camp, qui devient un véritable carrefour commercial pour les riverains. Ce marché rivalise avec les deux petits marchés d'à côté. En outre, les femmes réfugiées

de ce site dominant la commercialisation de la viande fraîche devant l'abattoir de Diguèl à 3 km du camp. Tandis que les hommes s'activent dans la débrouillardise et dans le commerce informel sans beaucoup de succès (Abakar Kassambara, A., 2021). Ils parviennent cependant, à s'assimiler parfaitement dans la communauté d'accueil des zones rurales, où les réfugiés obtiennent sans difficulté, des parcelles de terres pour cultiver comme ce fut le cas dans le village de Dilingala au sud du Tchad (Macé, C., 2018).

Mais, l'insertion de réfugiés soudanais à l'Est du Tchad devient problématique du fait de l'environnement inhospitalier de la région. En effet, plus de 85 % des réfugiés étaient regroupés dans cette zone désertique et sahélienne peu propice à la vie, où le nombre des réfugiés ne cesse d'ailleurs d'augmenter (Favre J., 2007). En effet, leur nombre est passé à 360 000 en juillet 2020. Ce flot de réfugiés dans cette région déshéritée avait créé des déséquilibres, dans le système économique de la population hôte mais aussi des impacts environnementaux. Contrairement à la partie méridionale, l'est du Tchad - dont la population est estimée à 600 000 habitants - est une zone désertique très pauvre en ressources agricoles et hydrauliques et peu propice à accueillir d'importants groupes de population (Commission Européenne, 2004). Ainsi, l'accès aux ressources provoque parfois des tensions entre les villageois et les réfugiés. En fait, la compassion éprouvée au début par la communauté hôte envers les réfugiés se transforme en mécontentement, lorsque ces derniers tentent d'entrer dans la vie active et de s'approvisionner en paille ou bois de chauffe en dehors du camp. On signale ainsi des incidents entre les femmes réfugiées et tchadiennes autour du ramassage du bois de chauffe, qui attise la rivalité entre les deux parties et nourrit des sentiments de rejet et de la xénophobie à l'encontre des réfugiés soudanais (Marc André Lagrange 2006). Aussi est-il que l'accès à la paille pour nourrir les animaux cristallise la tension entre les 14 000 habitants de Breidjing et Tréguine et les 43 000 réfugiés soudanais des camps du même nom de village (North, R., 2005).

Ces ressentiments de la communauté hôte s'expliquent d'abord, par la précarité de leur condition de vie, qui ne cesse d'ailleurs de se dégrader depuis l'intrusion massive de réfugiés dans leur région rognant au passage leurs maigres ressources. Ensuite, l'absence d'un programme d'aide en faveur de la communauté hôte au départ, qui devait alléger le fardeau de l'accueil ainsi que la perte occasionnée par la présence prolongée des réfugiés sur leur terre. Enfin, la prise en charge totale des réfugiés par les organismes humanitaires comme le HCR et leurs immixtions dans les activités locales, font des réfugiés des « nantis » au moment où les autochtones croupissent dans l'indigence. Ils estiment ainsi qu'ils sont moins bien traités que les réfugiés (Lagrange, M-A., 2006).

Cependant, la question de l'accueil de réfugiés n'a jamais fait l'objet d'une instrumentalisation politique et l'opinion publique semble rester compatissante envers les réfugiés. Cette attitude bienveillante peut être attribuée au vécu des Tchadiens, qui ont connu au moins une fois la vie de demandeur d'asile ou de réfugié dans les pays voisins ces quatre dernières décennies. Elle en résulte aussi des liens familiaux,

surtout, tout au long de la frontière, où on trouve les mêmes groupes ethniques de deux côtés de la frontière. A titre d'exemple, les Zakawa et Massalite assez majoritaires au l'ouest du Soudan occupent aussi l'est du Tchad et le même cas de figure, on peut l'observer entre le Tchad et la RCA, qui partage les mêmes groupes ethniques tels que les Sara, les Boume et bien d'autres. Les sources humanitaires attribuent d'ailleurs la cohabitation pacifique entre la communauté hôte et les réfugiés à ces liens familiaux très forts (Barbière, C., 2018). Si la cohabitation avec les réfugiés soudanais et centrafricains est émaillée de quelques incidents, Celle avec les réfugiés ou les ressortissants nigériens, est minée par des craintes d'infiltration terroriste des éléments de Boko haram, surtout après l'implication directe du Tchad dans le conflit au Cameroun et au Nigéria.

2.2. Les réfugiés nigériens : de la sympathie à la stigmatisation

Les réfugiés nigériens sur le sol tchadien, sont peu nombreux par rapport à ceux des autres pays voisins en conflit. Ceux-ci ont reçu au départ, un accueil bienveillant de la population et de gouvernement. Le conflit armé entre l'Etat nigérien et les groupes extrémistes au Nord et au Nord-est du Nigéria, a entraîné un véritable drame humanitaire. En fait, les activités de Boko Haram dans la région du bassin du lac Tchad, ont occasionné le déplacement de plus de 2,2 millions de Nigériens et fait plus de 450 000 réfugiés au Cameroun, au Niger et au Tchad voisins (BBC, 2016).

L'ampleur dramatique de la crise de Boko Haram à l'échelle sous-régionale se manifeste par le nombre de tués et de personnes affectées entre 2010 et 2017. Selon les sources humanitaires et médiatiques, le nombre des personnes tuées par la secte durant cette période oscillait entre vingt et trente mille. En mars 2020, on avance déjà les chiffres de 35 000 morts (M. Macé, 2020). Cependant, Action contre la Faim parle de 20 000 000 personnes impactées indirectement par la crise de Boko Haram. Selon cet organisme humanitaire, les parties en conflits utilisent la faim comme arme de guerre (Calaf, G., 2017). Il faut souligner que ces décomptes n'ont qu'un caractère estimatif à cause de la nature du conflit, mais révèlent l'ampleur du drame dont les victimes sont essentiellement des civils.

Au Tchad cependant, les réfugiés nigériens ne représentent qu'un peu plus de 2% par rapport au total des réfugiés enregistrés en juin de 2018 par le HCR. Ils sont concentrés à l'ouest, dans la région du lac Tchad et essentiellement à Baga Sola. Toutefois, on signale l'arrivée dans ville de N'Djamena d'un nombre indéterminé de Nigériens ainsi que de ressortissants tchadiens installés depuis des lustres au Nigéria. Ceux-ci ont trouvé refuge auprès d'un parent, d'un ami, ou loué un logement dans les quartiers de la capitale. Mais, dans la plupart des cas, ils vivaient de la débrouillardise et ne sont même pas fait recenser et ni prendre en charge par le HCR. Ces Nigériens et retournés ont suscité de la compassion et de la sympathie au sein de la population tchadienne entre 2010 et 2014. Ce sentiment résulte sans doute de récits émouvants des massacres effroyables et inouïs commis à leur rencontre par les éléments de Boko Haram et aussi par la brutalité de l'armée nigérienne. En fait, ceux installés dans la

capitale se sont fondus dans la masse n'djamenoise. En effet, leur présence ne se manifeste d'ailleurs que par l'apparition de nouveau type de « vendeur ambulante en brouette », spécialisé dans la vente d'oignon et d'ail, ou par l'augmentation inhabituelle des mendiants tout autour de différents ronds-points de la ville de N'Djamena dont en majorité des femmes et des enfants.

L'arrivée des réfugiés nigériens sur la rive tchadienne du lac Tchad coïncide avec la montée en puissance de Boko Haram entre 2013 et 2014. Dès lors, un camp de réfugiés dénommé *Dar es Salam* (pays de la paix ou lieu de la paix) à 12 km de Baga Sola, est ouvert en 2014, dans la région du lac Tchad. Le camp comptait à l'époque quelque 3 000 réfugiés pris en charge par la communauté humanitaire et la CNARR (UNHCR, 2015). Le camp de *Dar es Salam* ne tarde pas à connaître un afflux de réfugiés nigériens, après l'attaque meurtrière de Baga, dans l'Etat de Borno au début du janvier 2015. En effet, les islamistes de Boko Haram avaient pris et dévasté cette ville commerçante avec son camp militaire stratégique ainsi qu'une quinzaine des villages (FIDH, 2015).

Il faut souligner que les ressortissants nigériens ayant fui l'insécurité, la poussée des insurgés de Boko Haram et les bombardements de l'armée entre 2010 et 2014 n'avaient pas fait nous semble-t-il l'objet d'une attention sécuritaire particulière, que ce soit envers ceux installés à N'Djamena ou dans la région du Lac. Ces derniers sont d'ailleurs confrontés beaucoup plus aux problèmes ordinaires des réfugiés dans des camps tels que : l'angoisse de l'exil, la condition de vie dans le camp et la cohabitation avec la population hôte. Aussi est-il que les médecins ont décelé chez les réfugiés nigériens de *Dar es salam* souffre de psychose et de paranoïa, qui se croit constamment pourchassé par des combattants du groupe islamiste, nuit et jour (Le Mag santé, 2016).

Au-delà de cette présence factuelle d'éléments affidés à la secte, qui ont trouvé refuge au Tchad, au Cameroun et au Niger, on estime que la répression de 2009 avait conduit certains cadres de Boko Haram à l'exil dans ces pays voisins et qu'ils y sont cachés (Pérouse de Montclos, A., 2015).

Mais, la dénonciation par Boko haram de l'accord de paix, parrainé par le Tchad en octobre 2014, a conduit le pays, à s'engager militairement contre la secte Boko haram. Le Tchad, figure de proue au sein de la coalition régionale, devient une cible de choix et un ennemi déclaré de la secte. Dès lors, la secte multiplie des attaques dans les îles du Lac entraînant une vague massive de déplacés ainsi que de réfugiés nigériens et nigériens. Dès lors, en juillet 2015, le nombre de réfugiés a atteint plus de 14 mille, celui des retournés s'élève à 2 000 et on dénombre plus de 40 mille déplacés (The New Humanitarian, 2015). On enregistre donc une augmentation de plus 79% par rapport au nombre de l'année précédente et une hausse de 50% par rapport à celui de janvier 2015.

Depuis lors, le nombre de réfugiés nigériens au Tchad ne cesse d'augmenter à cause du climat de terreur instauré par Boko Haram dans la région du Lac Tchad. En outre, la capitale tchadienne est frappée par une série d'attaques kamikazes meurtrières que

les habitants de N'Djamena n'ont jamais connues auparavant. Ces attentats ont un goût prononcé de vengeance et sont aussi une manière de faire payer au gouvernement tchadien au prix fort son intervention au Nigéria. La secte parvient à semer la terreur et terroriser la population n'djamenoise. La peur ainsi installée dans la ville, l'intervention de l'armée tchadienne au Nigéria semble avoir un effet de « boomerang » sur le Tchad car le problème de Boko Haram devient désormais une crise sécuritaire domestique récurrente sur laquelle les opérations de guerre conventionnelle n'ont qu'un effet limité et temporaire.

Sur le front intérieur, le Tchad prend donc des mesures sécuritaires draconiennes et mène de vastes campagnes de sensibilisation auprès de la population, afin de débusquer des moindres signes de radicalisation et d'affinité envers la secte nigériane car la lutte contre les éléments de Boko Haram se mène désormais de l'intérieur du pays. A cet effet, les frontières terrestres avec le Cameroun, le Nigéria et le Niger ont été fermées et la capitale tchadienne prend l'allure d'un bunker car toutes les entrées et sorties sont soumises à des fouilles minutieuses ainsi que de patrouilles des forces de la défense dans la ville. En dépit de ces différentes mesures, les insurgés de Boko Haram mènent leur première attaque contre le Tchad en février 2015 à Ngouboua, sur la rive du lac Tchad, faisant 4 morts dont le chef de canton ([France info avec AFP et Reuters](#), 2015).

Le pays se dote aussi de lois anti-terroristes. A cet effet, les députés tchadiens adoptent le 30 juillet 2015 une loi qui réprime sévèrement les auteurs ou complices des actes terroristes. En outre, la région du lac Tchad est complètement militarisée et cela avant même, l'instauration de l'état d'urgence en novembre 2015. La région du lac connaît une recrudescence des attaques de Boko Haram. Dans sa justification de la nécessité de l'état d'urgence, le gouvernement fait état de plus de cinq attentats kamikazes commis par Boko Haram depuis juin 2015 (Tchadinfos, 2015).

Cette lutte prend souvent l'allure d'une « chasse à l'homme » car les moindres soupçons font l'objet d'une arrestation. C'est ainsi qu'après les attentats du juin et du juillet 2015, la figure martyrisée des réfugiés nigériens ou même des retournés tchadien n'inspire plus confiance. Ces réfugiés urbains sont assimilés à tort ou à raison à des éléments de Boko Haram. Les chefs du quartier doivent recenser et signaler aux services de sécurité toute personne venue du Nigéria « Les chefs traditionnels promettent de sensibiliser la population à la vigilance et à dénoncer toute personne suspecte (Jeune Afrique, 2015). En outre, des comités de vigilance et des forces de l'ordre filtrent l'accès des mosquées, des églises et même dans la place morutière, tandis que les lieux publics et les bâtiments officiels sont complètement fortifiés. Aussi, des rafles et des opérations sont quasi quotidiennes. Ces différentes mesures ont permis certainement de démanteler des réseaux dormants de la secte à N'Djamena. C'est ainsi que le 29 juin 2015, Bana Fanaye, alias Mahamat Moustapha³ et ses complices ont été arrêtés. Au moment de cette arrestation, une opération de la police

³ Présenté comme le cerveau de l'attaque de N'Djamena et qui est considéré aussi comme logisticien de Boko Haram au Cameroun, au Niger et au Tchad.

tourne à l'affrontement avec les éléments de Boko Haram, qui auraient actionné leurs ceintures d'explosifs faisant au total 11 morts dont 5 policiers (Tanguy, T., 2015).

Aussi est-il que cette traque sans discontinuer contre les éléments de Boko-haram doublé de suspicion généralisée envers demandeurs d'asile et retournés de Nigeria, a poussé certains de ceux-ci, à regagner le Nigeria en dépit de danger réel qu'ils encourent. Nous avons ainsi constaté le cas de retour parmi nos enquêtés vers la zone sous influence de Boko Haram comme Gambarou-Ngala et Maiduguri. Ils évoquaient inlassablement - tous au moment de l'enquête (2018) - le harcèlement policier, la dénonciation et même la méfiance à leur égard nourrie par la communauté hôte et le gouvernement. Toutefois, le Tchad tente de gérer ce flot incessant des réfugiés et ses conséquences, conformément à ses engagements internationaux. Mais, la quasi absence des structures d'accueil et des mécanismes de gestion, astreint le pays à une collaboration étroite avec des organisations humanitaires internationales et nationales.

3. Gestion collégiale des flux de réfugiés

3.1. Structuration de l'accueil et vers une politique d'intégration

L'accueil et la gestion de cette masse de réfugiés se heurtent à des difficultés tant structurelles que financières auxquelles le Tchad ne peut faire face seule. Il faut souligner que le Tchad est parmi les pays signataires de la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés et de son protocole de 1967 depuis 1982. Il a ratifié les autres conventions liées aux droits de l'homme (Convention de l'Union Africaine, 1969). A ce titre, le Tchad est dans l'obligation de permettre à toute personne ou groupe de personnes dont la vie ou l'existence est menacée d'entrer sur son sol et de leur assurer accueil et protection. Si les premières aides à l'arrivée des réfugiés sont fournies à la fois par la population et par l'Etat ainsi que par les organismes humanitaires locaux, l'encadrement et la gestion proprement dits des camps de réfugiés au Tchad sont assurés par une équipe multifonctionnelle (UNHCR, UNICEF, ACRA, CSSI, CARE, APLFT, FLM, PAM, AIRD...). Ainsi, le gouvernement du Tchad dépassé par l'afflux des réfugiés soudanais, avait déjà remis entièrement en 2004, la gestion et la prise en charge des camps de réfugiés au HCR. Ces camps sont des espaces qui échappent au contrôle direct des autorités tchadiennes et bénéficient d'un statut juridique spécifique (Lagrange, M-A., 2006). Il faut souligner qu'entre septembre 2007 et décembre 2010, la MINURCAT et l'EUFOR se sont efforcées de sécuriser les camps de réfugiés dans l'est du Tchad et nord-est de la Centrafrique. Au bout de trois ans, les forces onusienne et européenne sont parvenues à sécuriser les camps de réfugiés et de déplacés internes, à faciliter l'acheminement d'aides humanitaires et assurer la protection du personnel onusien et ceux des organismes humanitaires. Cependant, la mise en place, en partenariat avec le gouvernement tchadien, d'un Détachement intégré de sécurité (DIS) composé de 850 policiers et gendarmes, constitue le principal acquis de la MINURCAT au Tchad. Celui-ci est chargé d'assurer la protection des civils dans les camps et les zones avoisinantes (Pamphile Sebahara, 2010, p. 6).

Le Tchad ne disposait d'aucun cadre juridique ou lois concernant l'asile au fort moment d'afflux des réfugiés et demandeurs d'asile. Toutefois, la Constitution tchadienne entrée en vigueur depuis 1996, révisée en 2005, traite de manière globale la question relative aux réfugiés, notamment en son article 46 qui dispose que « le droit d'asile est accordé dans les conditions déterminées par la loi » et interdit l'extradition des réfugiés politiques. Toutefois, il fallait attendre le décret du 2 août 2011 pour que le Tchad se dote d'un organe dédié à l'accueil et à la gestion de demandeurs d'asile et de réfugiés dénommé la Commission Nationale d'Accueil, de Réinsertion des Réfugiés et des Rapatriés (CNARR⁴). Cette institution étatique a été créée pour mettre sur pied la politique gouvernementale en matière de protection et d'assistance aux réfugiés et autres personnes concernées par le mandat du HCR. En fait, ces différents organismes nationaux et internationaux sont de partenaires principaux du Gouvernement en matière de gestion et de financement des réfugiés. Leurs actions permettent d'alléger le poids d'accueil et d'aider le Gouvernement à inventer de nouvelles structures d'accueil ainsi des nouvelles législations tendant à améliorer l'environnement des réfugiés : Ainsi, le Tchad s'est engagé en septembre 2016, à travers la Déclaration de New York sur les réfugiés et les migrants à inclure les réfugiés dans la communauté locale et accorder un soutien accru aux communautés d'accueil (UNHCR, 2016). Le gouvernement tchadien a mis en place des comités chargés d'appuyer et de suivre les activités humanitaires et de développement en cours. Le Comité Local d'Action (CLA), le Comité Départemental d'Action (CDA) et le Comité Provincial d'Action (CPA) sont ainsi chargés d'accompagner les acteurs humanitaires aux différents niveaux de l'administration tchadienne (GTS, 2019).

En mai 2018, le pays adhère au Cadre d'Action Global pour les Réfugiés (CAGR) dont l'objectif principal n'est que la mise en application de la déclaration de New York. Le CAGR vise à alléger le fardeau résultant de la présence massive et prolongée de réfugiés dans le pays. C'est sous l'impulsion des organismes humanitaires, surtout du HCR, que la loi d'asile est adoptée par le parlement en décembre 2020, puis promulguée à la fin de la même année. Elle définit les conditions d'obtention du statut de réfugié et faire décroître la pression des réfugiés sur le Tchad en assurant leur protection et leur développement dans les zones d'accueil⁵. Il semble que l'Etat tchadien tente de reprendre la main sur la question de réfugiés avec la structuration du mécanisme d'accueil ainsi que par codification de l'accueil des réfugiés. C'est ainsi que la CNARR s'est déployée dans les provinces accueillant les réfugiés afin de permettre, l'identification, l'enregistrement, la détermination et la documentation des réfugiés (UNHCR, 2018). Cependant, cette nouvelle politique se situe par rapport à la stratégie de la communauté humanitaire, surtout du HCR. En effet, ces différentes structures, sont très dépendantes financièrement des organismes humanitaires, dans leur fonctionnement mais aussi dans leurs activités.

⁴ Cet organisme est créé par le Décret n° 11-839/PR/PM/MAT/11 du 2 août 2011.

⁵ Présidence de la République du Tchad, numéro 027/2021 du 31/12/2020

Ces différentes structures tentent d'assurer la survie des réfugiés et d'améliorer leur environnement d'accueil en inventant de nouveaux concepts et des lois tendant à prendre en charge à la fois les réfugiés et la communauté hôte. Il s'agit d'amorcer d'une cohabitation pacifique entre les deux communautés et d'amorcer d'une intégration progressive des réfugiés dans la communauté locale. Mais, l'enlèvement des réfugiés dans les camps et les sites d'accueil doublé par l'absence d'une perspective de retour à court terme, a conduit le gouvernement et ses partenaires humanitaires à adopter une nouvelle stratégie.

Il s'agit de transformer les camps de réfugiés existants en villages (« villagisation des camps ») et ceux installés dans la périphérie des villes en quartiers. En effet, l'objectif de ce programme consiste à intégrer les réfugiés au sein des populations d'accueil, à garantir leur accès à des services essentiels tels que la santé et l'éducation (UNHCR Tchad, 2018).

En 2018, cette nouvelle politique s'est traduite par l'installation des réfugiés hors camps. C'est ainsi que plus de 20 000 nouveaux réfugiés centrafricains ont été installés ou relocalisés dans les nouveaux sites et villages hôtes. Aussi, 108 établissements (75 écoles primaires et 33 secondaires) sous mandat de HCR ont été officialisés. Ces établissements adoptent désormais le programme scolaire tchadien et accueillent indifféremment les réfugiés et la population hôte. A ce sujet, le Tchad est présenté comme un modèle d'intégration des réfugiés dans le domaine de l'éducation (UNHCR, 2018). Si les différentes structures et initiatives permettent de mieux gérer les réfugiés de la guerre civile, elles semblent inadaptées et inopérantes pour les réfugiés de la guerre anti-terrorisme. Par voie de conséquence, le traitement réservé aux exilés durant ces dernières années tend à connaître une approche catégorielle, distinguant s'il s'agit d'une guerre civile ou d'une guerre asymétrique.

Conclusion

L'afflux massif des réfugiés au début des années 2000, est confronté à l'absence des structures d'accueil et à la récurrence des conflits armés au Tchad. Il est depuis longtemps un foyer des tensions ardentes et d'instabilité en Afrique, Mais paradoxalement, le Tchad devient un « havre de paix » pour des centaines de milliers des réfugiés soudanais, des centrafricains mais aussi dans la moindre mesure pour les réfugiés nigériens. Les liens sociaux et tribaux entre ces réfugiés et la communauté hôte tout au long des frontières, ont facilité la cohabitation entre les deux communautés malgré quelques incidents liés au partage des ressources dans l'est du Tchad. Cette région semi désertique et très vulnérable dont l'accès aux ressources est très limité, suscite parfois des conflits avec la population locale. L'immixtion brutale et massive des réfugiés soudanais pratiquant les mêmes activités (agriculture et

élevage) que celles de la communauté d'accueil, crée de facto une concurrence dans le marché mais aussi une course à la ressource. Cependant dans le sud du pays, les réfugiés centrafricains parviennent à s'intégrer grâce à l'abondance des ressources, surtout, pour ceux qui s'adonnent à l'agriculture. Toutefois, les problèmes de cohabitation surgissent avec les réfugiés éleveurs Peul, sous sa forme habituelle « conflit éleveurs-agriculteur ».

L'impossibilité de retour volontaire de ces réfugiés à court terme à cause de la persistance de l'insécurité dans leur pays d'origine, a débouché depuis 2018, sur un programme d'intégration de ces réfugiés dans leurs environnements d'accueil. Il s'agit de transformer les camps en villages et ceux dans la périphérie de la ville en quartier. On s'inscrit dès lors, dans une perspective d'intégration de cette catégorie des réfugiés dans la communauté nationale. L'arrivée de quelques milliers de réfugiés nigériens fuyant Boko Haram au Tchad entre 2010 et 2014 n'a pas influé sur la politique d'accueil des réfugiés. Mais, l'implication du Tchad, en janvier 2015, contre la secte Boko Haram et la réaction brutale de celle-ci à travers une guerre asymétrique sur le sol tchadien, ont constitué un tournant dans l'accueil des réfugiés, surtout pour ceux qui ont fui les violences terroristes.

La lutte contre les éléments de Boko Haram à l'intérieur du pays a pris l'allure d'une « chasse à l'homme » dont les gibiers étaient des réseaux dormants, qui ont fomenté les attaques-suicides meurtrières de juin et juillet 2015 à N'Djamena. Aussi, les réfugiés et les retournés nigériens se voient associés aux affidés du Boko Haram. Ils sont soumis au contrôle au faciès, aux dénonciations et aux rafles au lendemain de ces attaques terroristes. La secte semble être actuellement incapable de mener des attaques sur la capitale tchadienne comme celles de 2015. En fait, les mesures antiterroristes et la politique ultrasécuritaire ont paralysé la capacité de la secte à atteindre N'Djamena. En effet, l'absence d'une base sociale et le retour de la plupart des réfugiés nigériens dans leur pays ou leur transfert au camp de Dar es Salam à Baga Sola, ont privé la secte de toute possibilité d'infiltration.

Toutefois, la secte reste active dans la région du lac Tchad malgré la proclamation de l'état d'urgence et la militarisation de la zone. Les éléments de Boko Haram trouvent refuge dans les labyrinthes du Tchad. Ils y mènent une guérilla violente et répétée prenant assez souvent l'armée au dépourvu. Ces différentes actions de la secte et les opérations de représailles de l'armée créent un climat d'insécurité et entraînent un flot de réfugiés et de déplacés, qui devient récurrent et cyclique. Ceux-ci se trouvent pris en étau entre les attaques de Boko Haram, la répression de l'armée nigérienne et la stigmatisation dans le pays d'accueil. Cette situation inédite a débouché, nous semble-t-il, sur l'apparition d'une distinction entre de « bons réfugiés », c'est-à-dire ceux venant de la zone de guerre civile, et de « mauvais réfugiés », c'est-à-dire ceux de la guerre asymétrique. Cette dualité de traitement remet en cause le droit à la protection des réfugiés dont sa sacralité universelle ne saurait être préservée qu'en

prenant en compte la spécificité de la guerre asymétrique. En d'autres termes, le droit à l'asile et au statut de réfugiés doit nécessairement prendre en compte, les impératifs sécuritaires du pays hôte. A cet effet, un « hub » de tri des réfugiés de la guerre contre l'islamisme violent, permet d'identifier des infiltrations probables d'éléments terroristes. Il constitue à la fois, un alternatif aux camps militarisés et aux mesures discriminatoires à l'encontre de réfugiés de la guerre asymétrique. Cependant, une étude plus poussée de ces derniers, permettra de définir une nouvelle forme d'accueil conciliant le droit d'asile et les impératifs sécuritaires du pays.

Références bibliographiques

- Abakar Kassambara, A., 2021. Vie d'errance et crise identitaire des immigrants tchadiens musulmans en Centrafrique : le cas des retournés de Gaoui, au Tchad, de 2012 à 2019, *Canadian Journal of African Studies / Revue canadienne des études africaines*, 55:3, 609-633, DOI: 10.1080/00083968.2021.1928521
- AFP, 2015. « Cameroun : l'attaque de Boko Haram repoussée par l'armée », 12 janvier.
- Amnesty International, 2008. *Double malheur : Aggravation de la crise des droits humains au Tchad*, Londres, Peter Benenson House.
- Barbrière, C., « Au Tchad, l'autre visage de la crise des réfugiés », *EURACTIV.fr*, 24 juil. 2018.
- BBC, 2016. « Alliance Boko Haram-Daesh : ONU inquiète », 14 mars.
- Berthemet, T., 2015. « Au Tchad, la traque de Boko Haram s'accélère », *Figaro*, 29/06/.
- Calaf, G., 2017. « 20 millions de personnes affectées par le conflit avec Boko Haram demeurent dans l'oubli », *Action contre la faim*, 17 mars.
- Commission européenne, 2004, *Décision d'aide humanitaire*, Bruxelles,
- Diallo, I., 2020 *Camp de réfugié d'Amboka*, Observatoire des Camps des réfugiés, Pôle Afrique, octobre, <https://www.o-cr.org>.
- Djimadoumgué, Tamdjim, 2019 *Insertion socio-économique des réfugiés centrafricains de la zone de Goré (Tchad)*, Paris, Edilivre,.
- Favre, J., 2007. « Réfugiés et déplacés dans l'Est du Tchad », *Echo Géo* [En ligne], Sur le Vif, mis en ligne le 13 novembre, consulté le 01 mai. URL <http://journals.openedition.org/echogeo/2061> ; DOI : 10.4000/echogeo.2061

Fédération Internationale des Droits Humains, « Les crimes de masse de Boko Haram », février 2015, <https://www.fidh.org>.

France 24, 2015, « Tchad : une opération policière contre Boko Haram fait 11 morts à N'Djamena », 29/06/.

France Info avec AFP et Reuters, 2015.. « Une première attaque de Boko Haram au Tchad fait au moins 5 morts », 13 février.

Géraud M., et M.-A., Pérouse de Montclos, 2018 *Crise et développement : La région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram*, AFD.

Gillon, J., « Libye : paradis du trafic d'armes », *Jeune Afrique*, 2018.

Glock, C., « Déploiement de l'EUFOR au Tchad : un espoir pour le Darfour et ses réfugiés ? *Armées d'aujourd'hui*, n°328, mars 2008.

Ground Truth Solutions, CHS Alliance, *Renforcer la redevabilité au Tchad*. Rapport régional, septembre 2019.

Higazi, A., « Les origines et la transformation de l'insurrection de Boko Haram dans le Nord du Nigeria », *Politique africaine* 2013/2 (N° 130), pages 137 à 164, <https://ec.europa.eu>.

Hoinathy, R., *La résurgence de Boko Haram au Tchad*, ISS, 6 mai 2019.

International Crisis Group, « Tchad : Vers le retour de la guerre ? », *Rapport Afrique* N°111, 1^{er} juin 2006.

International Crisis Group, Boko Haram au Tchad, « Au-delà de la réponse sécuritaire », *Rapport Afrique* n° 246, Nairobi/Bruxelles, 8 mars 2017.

International Crisis Group, « Les défis de l'armée tchadienne », *Rapport Afrique* n° 289, N'Djamena/ Bruxelles, 22 janvier 2021.

Jeune Afrique, « Les Tchadiens face à la menace terroriste de Boko Haram », 22 septembre 2015.

Jeune Afrique, « La Libye, dépôt d'armes à ciel ouvert, selon l'Algérie ». 02 juin 2011.

Kadje, D., « Acteurs et instrument dans la lutte de Boko Haram : Trajectoires camerounaise et nigériane », *Sens public*, 2016, <https://doi.org/10.7207/1044395> ar.

La rédaction Monde Afrique, « Tchad, un chef d'état fort à la tête d'un pays fragile », *Le Monde*, 13 février 2019.

Lacroix Leclair, J. et Pahlavi P., (2012) « Darfour : qui sont les Janjaouid ? » *Politique étrangère*, 2012 / 2, p. 387-397.

- Lagrange, M-A., « Darfour : des réfugiés indésirables au sud comme au nord ? », *Afrique contemporaine*, 2006, n°219, pp. 151-161.
- Bernard, L., (1981), « Le sud du Tchad dans la guerre civile, 1979-1980 », *Politique africaine*, septembre 1981, p. 75-89.
- [Le Mag santé 2016, des réfugiés nigériens tentent de surmonter leurs traumatismes, https://www.masantefacile.com, 16 octobre](https://www.masantefacile.com)
- Le Point*, « Le Tchad déploie son armée au Cameroun contre Boko Haram ». 18 janvier 2015.
- LTDH, « Position de la LTDH par rapport à l'exécution des dix présumés terroristes de Boko-Haram », LTDH. www.ltdh.org.
- Macé, C., 2018. « Au Tchad, une immigration centrafricaine assimilée », *Libération*, 3 juillet.
- Macé, C. 2020 « Au Tchad et au Nigéria, le double carnage de Boko Haram », *Libération*, 26 mars.
- Madjilem, E., *Pour la cohabitation pacifique dans le sud du Tchad*, FAO, mars 2016.
- Mbainissem, D., « Conflits au Tchad et au Darfour », *Outre-Terre*, 2006/4 (n° 17) p. 357 à 370.
- Mbow Lat S. 2017. *Géopolitique. Une grammaire pour comprendre les crises et les conflits*, Dakar, Presses universitaires de Dakar.
- North, R., (2005), *L'accueil des réfugiés du Darfour au Tchad*, *Magazine du mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge*.
- OCHA, 2014, « Les retournés tchadiens de la Centrafrique », *Bulletin d'information Mère et Enfant* de l'UNICEF Tchad, janvier.
- ONU, 2020. « Tchad : le HCR se félicite de l'adoption d'une loi sur l'asile », *ONU Info*, 24 décembre.
- Pérouse de Montclos, M-A., 2015, « Boko Haram et la souveraineté du Nigéria : une histoire de frontières », *Hérodote*, /4 (n° 159), p. 58 à 75.
- Rayroux, A., 2011 « L'Union Européenne en quête de crédibilité dans le maintien de la paix en Afrique : leçons de la mission Eufor Tchad/RCA », *Bulletin du maintien de la Paix* n° 101, juin.
- Sebahara, P., « Bilan en demi-teinte d'une opération de paix : la MINURCAT en Centrafrique et au Tchad » *Note d'Analyse du GRIP*, 11 février, Bruxelles 2010. URL: http://www.grip.org/fr/siteweb/images/notes_analyse/2011/na_2011-02-11_fr_p-sebahara.pdf

- Seroussi, J., 2006 « L'internationalisation de la justice transitionnelle : l'affaire Hissène Habré », *Critique internationale*, /1 (n° 30), p. 83 à 101.
- Tchadinfos*, 2015. « Tchad : le gouvernement décrète l'état d'urgence dans la région du Lac », 10 novembre.
- The New Humanitarian, « Des milliers de réfugiés fuyant Boko Haram sont « coincés » au Tchad », 11 février 2015.
- UNHCR, 2016. *Texte intégral de la Déclaration de New York*, 19 septembre.
- UNHCR, 2006. *Plan d'opération par pays : année de planification : 2006*.
- UNHCR, 2015, *Plan d'intervention régionale pour les réfugiés dans le cadre de la situation au Nigéria*, data2.unhcr.org.
- UNHCR, 2018, *Tchad. Plan de réponse pays pour les réfugiés 2019-2020*,.
- UNHCR Tchad, 2018 *Message du Représentant du HCR au Tchad, M. Mbili Ambaoumba à l'occasion de la Journée Mondiale des Réfugiés*, Edition Journée Mondiale des Réfugiés.